

DECRET N° 97-324 DU 17 JUILLET 1997

portant nomination d'un Adjudant-
Chef des Forces Aériennes au grade
de Lieutenant-Stagiaire.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- VU la Loi N° 81-014 du 10 octobre 1981 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Béninoises et la Loi N° 88-006 du 26 avril 1988 qui l'a modifiée et complétée ;
- VU la Loi N° 90-011 du 31 mai 1990 portant Loi de Finances pour la gestion 1990 ;
- VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 avril 1996 portant composition du gouvernement ;
- VU le Décret N° 97-143 du 25 mars 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- SUR proposition du Ministre Délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense Nationale ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 juin 1997,

.../...

DECRETE :

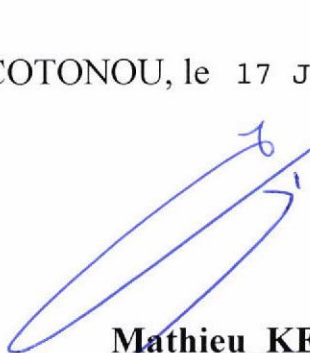
Article 1er.- L'Adjudant-Chef Fernand GBAGUIDI des Forces Aériennes est nommé Lieutenant-Stagiaire pour compter du 1er octobre 1996.

Article 2.- La présente nomination donne droit à une augmentation de traitement, dans les conditions définies par la Loi N° 90-011 du 31 mai 1990 portant Loi de Finances pour la gestion 1990.

Article 3.- Le Ministre Délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense Nationale et le Ministre des Finances sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 17 JUILLET 1997

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement,


Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre Délégué auprès du
Président de la République,
chargé de la Défense Nationale,


Séverin ADJOVI.-

Le Ministre des Finances,


Moïse MENSAH.-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 HAAC 2 CES 2 PM 4 MDN 4 MF 4
AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5
BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-FASJEP-
ENA 3 JO 1.-